

Herbicide pour les allées de parcs, jardins publics et trottoirs, les pépinières d'arbres et d'arbustes d'ornement, les pépinières forestières, les cultures florales et les rosiers.



Herbicide
Nouvelle génération
Devatol®

Contient :
186,7 g/l d'acide pélargonique
(acide gras naturellement présent dans l'environnement)
liquide sous forme de concentré émulsionnable (EC).

AMM N°2110056

Classement : Xi - Irritant



10 litres



Bayer CropScience



Herbicide
Nouvelle génération
Devato[®]

Herbicide pour les allées de parcs, jardins publics et trottoirs, les pépinières d'arbres et d'arbustes d'ornement, les pépinières forestières, les cultures florales et les rosiers.



Le produit

Devato[®] est un herbicide de contact pour les allées de Parcs, Jardins publics et Trottoirs, les Pépinières d'ornement et forestières et les cultures florales. Il détruit les **adventices au stade jeune** au moment de l'application.

Propriétés et mode d'action

Devato[®] se présente sous la forme d'un concentré émulsionnable contenant 186,7 g/l d'acide pélargonique. L'acide pélargonique est un herbicide de contact non systémique.

L'acide pélargonique appartient à la **famille des acides gras qui sont naturellement présents dans l'environnement** et représente une part importante du régime alimentaire des mammifères, oiseaux et invertébrés.

Lorsqu'il est appliqué sur la partie verte des plantes, il pénètre rapidement dans les tissus et provoque des ruptures de la perméabilité membranaire. La photosynthèse et d'autres processus membranaires sont donc perturbés. Au final, il y a dégradation des cellules allant jusqu'à de sévères nécroses visibles dans les 24 heures suivant le traitement.

Dose(s) et usage(s) autorisé(s)

Concentré émulsionnable (EC) contenant 186,7 g/l d'acide pélargonique.

Devato[®] est un herbicide qui peut être utilisé pour désherber les zones non agricoles : les allées des Parcs, Jardins publics et Trottoirs, les pépinières d'ornement et forestières, les cultures florales et les rosiers.

Dose homologuée pour ces usages : 166 litres/ha.

Champ d'activité

Devato[®] a prouvé son efficacité sur un large éventail d'adventices mono- et dicotylédones annuelles et bisannuelles.

Conditions d'emploi

La dose maximale autorisée pour **Devato[®]** est de 166 l/ha.

Jusqu'à 2 applications dans un délai de 4 semaines sont conseillées pour le désherbage (adventices mono- et dicotylédones) des zones non agricoles : des allées de Parcs, Jardins publics et Trottoirs, des pépinières d'arbres et d'arbustes d'ornement, des pépinières forestières, des cultures florales et des rosiers.



Le mode d'emploi

● Préparation de la bouillie

Verser la quantité requise de **Devato[®]** dans la cuve du pulvérisateur à moitié remplie d'eau, le système d'agitation fonctionnant. Compléter avec le volume d'eau nécessaire à l'application (1000 l/ha).

Puis pulvériser la préparation.

Usages	Dose d'emploi	Volume d'eau	Volume de bouille	Dilution	Nombre d'applications
Traitements généraux : Désherbage allées de parcs, jardins publics et trottoirs ⁽¹⁾	166 l/ha	834 l/ha	1000 l/ha	16,6%	2
Arbres et arbustes d'ornement : Désherbage pépinière	166 l/ha	834 l/ha	1000 l/ha	16,6%	2
Conifères de forêt – Désherbage pépinières	166 l/ha	834 l/ha	1000 l/ha	16,6%	2
Feuillus de forêt désherbage pépinières	166 l/ha	834 l/ha	1000 l/ha	16,6%	2
Forêt – désherbage – pépinières de feuillus	166 l/ha	834 l/ha	1000 l/ha	16,6%	2
Forêt – désherbage – pépinières de conifères	166 l/ha	834 l/ha	1000 l/ha	16,6%	2
Cultures florales diverses – désherbage	166 l/ha	834 l/ha	1000 l/ha	16,6%	2
Glaieul désherbage	166 l/ha	834 l/ha	1000 l/ha	16,6%	2
Rosier désherbage	166 l/ha	834 l/ha	1000 l/ha	16,6%	2
Traitements généraux destruction des mousses allées de parcs, jardins publics et trottoirs ⁽¹⁾	166 l/ha	834 l/ha	1000 l/ha	16,6%	2

(1) Application de la préparation uniquement sur surfaces perméables.



Herbicide
Nouvelle génération
Devatol®

Herbicide pour les allées de parcs, jardins publics et trottoirs, les pépinières d'arbres et d'arbustes d'ornement, les pépinières forestières, les cultures florales et les rosiers.

Recommandations

Il est recommandé de :

- Traiter en début d'infestation sur des adventices jeunes (5-10 cm de haut) (au printemps ou en automne).
- D'utiliser un cache herbicide de protection dans les pépinières et cultures florales (afin que les parties vertes des plantes ne soient pas atteintes par la bouillie herbicide).
- Traiter de préférence quand la température extérieure est inférieure à 25°C.

Devatol®, à la dose de 166 l/ha, montre une bonne sélectivité. Les rares symptômes de phytotoxicité qui ont parfois pu être observés disparaissent rapidement et ne provoquent aucun dégât sévère et/ou irréversible.

● Utilisation

- Bien agiter avant emploi.
- Ne pas traiter après une pluie ou en présence de rosée. Les adventices doivent être sèches avant l'application.
- Pour d'obtenir une efficacité maximale, il est essentiel de bien mouiller les parties vertes de la flore adventice.
- Par températures inférieures à 10°C, une diminution de l'efficacité peut être observée.
- Une pluie dans les 12 heures après l'application peut altérer l'efficacité du produit.
- **Devatol®** étant non sélectif, éviter les projections sur les parties vertes des plantes cultivées.
- **Devatol®** peut être utilisé pour le désherbage des pépinières d'arbres et d'arbustes d'ornement car il n'affecte pas les parties ligneuses des plantes.
- Eviter de contaminer toute source d'eau (mares, fossés, cours d'eau...), notamment celles qui pourraient servir à l'irrigation d'autres cultures.

Les précautions



Précautions à prendre pour l'utilisateur

● Au cours du stockage

- Conserver le produit dans son emballage d'origine, dans des locaux fermés à clé, à l'écart de tout aliment et boisson y compris ceux pour animaux et hors de portée des enfants. Les locaux doivent être frais et ventilés.

● Au cours de l'emploi

- Ne préparer que la quantité de bouillie nécessaire.
- Pendant la préparation de la bouillie et le traitement porter des vêtements de travail appropriés (combinaison jetable en « non tissé manches longues »), des gants et des lunettes de protection.
- Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation.
- En cas de contact ou de projections accidentelles, se laver immédiatement.
- En cas d'irritation ou de malaise appeler un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Après pulvérisation et avant de prendre les repas, retirer les vêtements de travail et se laver les parties du corps exposées.

Précautions à prendre pour l'environnement

- Lors du remplissage de la cuve, rincer soigneusement (3 fois) les bidons vides et vider l'eau de rinçage dans la cuve.
- Égoutter, percer et éliminer les bidons vides selon la législation en vigueur; il existe une collecte des emballages vides ADIVALOR*.
- Traiter en absence de vent.
- Ne pas pulvériser près des plans d'eau, cours d'eau et canaux d'irrigation.
- Ne pas verser les fonds de cuve et les effluents dans le Phytobac.

● Gestion des fonds de cuve

- I. – L'épandage des fonds de cuve est autorisé sous réserve du respect des deux conditions suivantes :
 - le fond de cuve est dilué par rinçage en ajoutant dans la cuve du pulvérisateur un volume d'eau au moins égal à 5 fois le volume de ce fond de cuve ;
 - l'épandage de ce fond de cuve dilué est réalisé, jusqu'au désamorçage du pulvérisateur, sur la parcelle ou la zone venant de faire l'objet de l'application du produit en s'assurant que la dose totale appliquée au terme des passages successifs ne dépasse pas la dose maximale autorisée pour l'usage considéré.
- II. – La vidange des fonds de cuve est autorisée dans la parcelle ou la zone venant de recevoir l'application du produit sous réserve du respect des trois conditions suivantes :
 - la concentration en substance(s) active(s) dans le fond de cuve a été divisée par au moins 100 par rapport à celle de la première bouillie phytosanitaire utilisée ;
 - au moins un rinçage et un épandage ont été effectués dans les conditions précisées au point I du présent article ;
 - la vidange du fond de cuve ainsi dilué est effectuée dans les conditions prévues à l'annexe 1 du présent arrêté.

- III. – Sous la responsabilité de l'utilisateur, la réutilisation du fond de cuve résultant d'une première application de produit(s) est autorisée pour l'application d'autre(s) produit(s) sous réserve du respect des deux conditions suivantes :
- la concentration en substance(s) active(s) dans le fond de cuve a été divisée par au moins 100 par rapport à celle de la bouillie phytosanitaire utilisée lors de la première application ;
 - au moins un rinçage et un épandage ont été effectués dans les conditions précisées au point I du présent article.

Effets sur les organismes non-cibles : Devatol® n'est pas toxique pour les vers de terre, et les typhlodromes. Compatible avec la plupart des matériaux (béton lavé, dalles et pavés de basalte, pierres, rocailles, stèles, pierres tombales etc.). Eviter les projections du produit sur cuivre, zinc, résines synthétiques.



Les bonnes pratiques

● Collecte des emballages

Eliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique. ADIVALOR : tous les lieux et dates de collecte des emballages vides de produits phytosanitaires (E.V.P.P) et produits phytosanitaires non utilisés (P.P.N.U.) sur :

- **Site** : www.adivalor.fr
- **Email** : infos@adivalor.fr
- **N° AZUR** : 08 10 12 18 85

La gestion des effluents est réglementée (voir arrêté ministériel du 12.09.2006).

LES BONNES PRATIQUES PHYTOPHARMACEUTIQUES

Le respect des bonnes pratiques phytopharmaceutiques est un gage de responsabilité et de bonne utilisation des produits phytosanitaires. Les respecter, c'est limiter l'impact sur l'environnement.

1		Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.
2		Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi avant utilisation.
3		Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).
4		Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.
5		Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif anti-débordement).
6		Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve, ou utiliser l'incorporateur.

7		Ne pas traiter les cours d'eau et fossés en eau. Appliquer la bouillie par temps calme, sans vent fort pour éviter toute dérive de pulvérisation vers les points d'eau en zone de captage.
----------	--	--

8		Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.
----------	--	--

9		Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.
----------	--	---

10		Recycler les emballages dans le cadre des collectes.
-----------	--	--

* Pollutions générées par de mauvaises manipulations ou en absence de Bonnes Pratiques.

IMPORTANT : Les indications d'emploi inscrites sur nos notices et étiquettes sont établies d'après les résultats d'essais officiels et privés qui se sont montrés les plus constants dans la pratique. Elles ne constituent pas de règles absolues, mais des recommandations générales qui doivent être adaptées au cas particulier de tout traitement, en raison de nombreux facteurs qui échappent à notre contrôle, tels que nature du sol local, variétés végétales, conditions atmosphériques particulières, matériel et conditions d'application. Aussi nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats et conséquence de cette adaptation, même à défaut de contre-indications. L'utilisation, en dehors de notre contrôle, laisse au compte de l'utilisateur les risques éventuels inhérents au stockage, à l'emploi et à la manipulation de nos produits. En outre, l'utilisateur doit également s'assurer, en cas de traitements successifs, de la compatibilité des produits utilisés. De ce fait, notre responsabilité est expressément limitée à la fourniture de spécialités contrôlées, légalement autorisées à la vente et conformes à la formule indiquée sur l'emballage.



www.club-vert.com

Bayer Service **infos** Espaces Verts
N°Vert 0 800 008 401
 APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

BAYER S.A.S.
 Activité Espaces Verts
 16 rue Jean-Marie Leclair - CS 90106
 69266 LYON CEDEX 09 - FRANCE

Produit W.Neudorff GmbH KG.
 © Marque déposée Neudorff

Tél. : 04 72 85 42 93
 Fax : 04 72 85 42 89



Bayer CropScience



Herbicide
 Nouvelle génération
 Devatol®